CIMR
LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

Demande d'activation annuelle de la carte Rahati

L'activation annuelle de la Carte Rahati est strictement réservée aux retraités mariés. Chaque année, du 1er au 14 janvier, le retraité doit se présenter avec son conjoint dans une agence de la BCP pour activer la Carte Rahati.

IDENTIFICATION

Nom et Prénom du retraité CIMR : .....
Votre numéro de CIN : .....
Votre numéro de dossier de pension (DP) : .....
(Voir sur Carte Rahati en bas à gauche)
Nom et prénom du conjoint : .....
Numéro de CIN du conjoint : .....

ENGAGEMENT

Je soussigné ..... , N° de CIN ..... m'engage à informer la CIMR de tout changement de ma situation matrimoniale, quel que soit sa nature (Divorce, décès du conjoint, remariage etc...)

Date : .....

Pièces complémentaires :

Vous êtes priés de compléter votre demande par :

- Une photocopie certifiée conforme de la CIN de votre conjoint.
- Une photocopie de l'acte de mariage.
- Un certificat de vie de votre conjoint.

En vertu des dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, la CIMR s'engage à collecter et à traiter vos données personnelles conformément à la loi précitée pour la finalité de la gestion du paiement des pensions du client à la CIMR.

Vos données ne sont, en aucun cas, communiquées à des tiers, à l'exception de ceux mentionnés dans les traitements déclarés par la CIMR et autorisés par la CNDP à savoir : les établissements financiers

Dans le cadre de ce traitement, vos données ne sont communiquées qu'aux services internes de la CIMR qui en garantit la confidentialité.

Conformément à loi 09-08 susmentionnée, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, ou d'opposition dans le respect des dispositions internes à la CIMR, au traitement de vos données personnelles ou à ce que vos données soient utilisées par la CIMR à des fins de prospections directes par l'utilisation de tout moyen, en vous adressant directement à l'une des agences du réseau CIMR, soit par courrier électronique à conformite@cimr.ma, voie postale à : CIMR - Département Compliance - Intersection boulevard de l'Aéropostale et boulevard Main Street. Casa-Anfa. Hay Hassani . Casablanca

[ ] En cochant la case ci-contre je consens à ce que la CIMR utilise mes données personnelles afin de m'envoyer des lettres d'information pouvant contenir des offres commerciales de la CIMR.

Par la signature du présent formulaire, j'accepte à ce que mes données personnelles soient collectées et traitées par la CIMR.
Ce traitement a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CNDP sous le numéro A-GC-187/2015

Signature